

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 13 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 13 Janvier 2025 à 18 Heures 30, selon convocation du 6 Janvier 2025, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, LABARRE Nathalie, GAGNEUX Jérôme, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine

Absents excusés : BOUYAT Quentin, GRIFFON Bernard

Absente : WERKOFF Julia.

Secrétaire de séance : Jérôme GAGNEUX

Pouvoirs de : Bernard GRIFFON pour Amédée MAILLASSON
Quentin BOUYAT pour Alain JOUANNY

Le quorum étant atteint M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation des procès-verbaux des 6 et 23 Décembre 2024
- 2 – Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables
- 3 – Aides aux loyers commerciaux
- 4 – Course cycliste : Coupe de France Nationale 2
- 5 – Questions diverses

M. le Maire dit que le point « aides aux loyers commerciaux » est annulé, puisqu'il a été inscrit sur demande de la Communauté de Communes, mais que le Conseil Municipal a déjà fixé les montants des aides en 2023.

M. le Maire demande l'ajout d'un point : démission d'un conseiller municipal.

Adopté à l'unanimité.

1 – Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire informe que M. Jacky LE GALL lui a adressé une lettre de démission de ses fonctions de conseiller municipal pour des raisons personnelles : démission qu'il a acceptée.

2 – Approbation des procès-verbaux des 6 et 23 Décembre 2024

Adoptés à l'unanimité.

3 – Validation de la cartographie de zones d'accélération des énergies renouvelables

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les zones d'accélération des énergies renouvelables ont été proposées en 2023, aujourd'hui il convient de valider la cartographie.

Mme TROMPEAU fait remarquer que les cartes présentées sont mal découpées et qu'elles ne sont pas très lisibles.

Adopté à l'unanimité.

4 – Course cycliste : coupe de France de Nationale 2

M. le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé M. David PASCAUD, Président du Comité d'Organisation de Manifestations Sportives par lequel il sollicite une subvention de 3 000 € pour l'organisation d'une épreuve cycliste de la coupe de France de Nationale 2.

Cette somme lui permettra de financer :

1 carton de 12 bouteilles de champagne pour la SAS LOIZEAU qui prête 56 barrières :	100 €
Festi'Boismandé pour sa prestation de la journée au service de 100 personnes du petit déjeuner, repas et vin d'honneur	500 €
Carrefour pour l'achat des denrées alimentaires	800 €
Boulangeries Gendet et Menu pour l'achat de pains, et tartes	300 €
Nathalie JOLY pour les fleurs	300 €
Garage AD d'Arnac La Poste pour le carburant des équipes	1 000 €

Mme DELPEUCH informe que M. BOUYAT préférerait que la Commune paie directement les prestataires locaux plutôt que de verser une subvention.

Mme LABARRE est d'accord.

Mme PEYRAT craint que si la Commune paie les commerçants, M. PASCAUD dise que la Commune n'a rien donné.

Mme LABARRE dit qu'effectivement, ça n'apparaîtra pas dans son budget...

Mme PEYRAT dit que si la Commune verse une subvention, M. PASCAUD pourra en faire ce qu'il veut...

Mme BELLARBRE trouve que c'est très bien, M. PASCAUD a établi un budget, c'est un gros événement, elle est d'accord pour l'organisation de cet événement. Par rapport au budget, elle remarque qu'il y a beaucoup d'associations sur le territoire qui organisent des animations sur le territoire et on ne leur donne pas autant...

L'association de M. PASCAUD n'est pas sur St-Sulpice, elle propose qu'il change son siège social, ainsi le versement d'une telle subvention serait justifié.

Elle souligne que le budget est important mais si ça fait travailler les commerçants, la Commune devrait les payer directement et serait ainsi co-organisatrice de l'événement.

M. le Maire informe que le personnel communal sera mis à contribution pour aller chercher des barrières à Bellac et pour l'installation des chapiteaux, et autres structures...

Mme TROMPEAU remarque que, dans les recettes on ne voit pas la subvention de la Commune d'Arnac.

M. le Maire constate que la subvention du Conseil Départemental n'a pas encore été validée.

Mme TROMPEAU propose de payer directement les commerçants.

M. le Maire demande jusqu'à combien ?

M. GAGNEUX est d'accord pour aider cet événement.

Mme PINARDON est d'accord pour régler directement les commerçants.

M. MAILLASSON est d'accord pour accorder 3 000 €.

Mme TROMPEAU trouve que dans le courrier de M. PASCAUD, la partie écrite en rouge et en gras est malvenue.

Mme LABARRE est d'accord pour un engagement jusqu'à 3 000 € versés directement aux commerçants de St-Sulpice.

Mme PEYRAT et M. QUERAUD préféreraient le versement d'une subvention à l'association, ils craignent que le montant de toutes les factures dépasse 3 000 €.

Mme TROMPEAU se dit favorable à une subvention de 2 000 € au lieu de 3 000 € puisque sur ce montant il y a 1 000 € pour le garage AD d'Arnac.

M. le Maire propose de se limiter à 2 000 €.

Mme PINARDON demande pourquoi il paie 500 € à Festi'Boismandé.

M. GAGNEUX, membre de Festi'Boismandé, dit qu'il faut attendre l'assemblée générale de Festi'Boismandé pour en parler.

M. le Maire propose que : « soit on donne 3 000 € et on laisse M. PASCAUD, soit on ne donne rien... »

M. QUERAUD est d'accord et dit qu'on sera plus tranquille en versant une subvention.

M. GAGNEUX demande si le Conseil Municipal est vraiment favorable à cet événement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour une subvention de 3 000 € :

Votants : 13 POUR : 4

Mme BELLARBRE dit ne pas être d'accord pour 3 000 € mais elle propose une subvention de 2 000 €.

Après discussion, M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter une subvention de 2 000 € :

Votants : 13

POUR : 7

CONTRE : 4 (Mme PEYRAT, MM. QUERAUD, MAILLASSON et GAGNEUX qui préféreraient donner 3 000 €)

ABSTENTIONS : 2 (MM. JOUANNY, BOUYAT).

INFO :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une course cycliste féminine de nationale 1 traversera la commune le 15 Juin. Cette course est organisée par l'Association Cyclisme au Féminin de St-Bonnet-de-Bellac, qui sollicitera également une subvention. Il précise que cette subvention sera discutée lors de la préparation budgétaire.

Fin de la séance à 19 H 20.

Le secrétaire de séance,

J. GAGNEUX



100